



Numéro 47

Magazine d'information et de liaison édité par

L'Association Protectrice du Saumon Loire-Allier

Fondée en 1946 - Agréée au titre de l'environnement en 1999

Directeur de publication Louis SAUVADET - Dépôt légal en Préfecture du Puy de Dôme Siège Social : 14 rue PONCILLON - 63000 CLERMONT-FERRAND © APS 2002 – Droits réservés Site internet : apsaumon.com

Editorial

Dans ce bulletin, nous abordons la problématique des barrages. Vieux problème ! beaucoup de néophytes, de débutants voir quelquefois des personnes avec de l'expérience n'imaginent pas toute la rigueur et l'expertise nécessaires pour aborder efficacement le sujet de la continuité écologique aquatique.

Dernière information :

Il est question de mettre une centrale hydroélectrique au (ou à partir du) barrage de Vichy; nous ne connaissons pas l'avant projet. Malgré toutes les promesses qui ne manqueront pas d'être faites, la multiplication des usines hydroélectriques est incompatible avec le maintien à terme du saumon dans un bassin. Voir en page 9, le paragraphe 6-3-1.

Au sujet des réalisations existantes actuellement ou en projet (exemple : Les Lorrains, Pont du Château, Massiac,...) ce sont des réalisations qui auraient vocation a être améliorées. Leur efficacité est loin d'être optimum. Les essais sont nécessaires ; l'erreur est humaine, nous ne jetterons jamais l'opprobre sur un organisme. Cependant nous devons exprimer notre mécontentement en cas de refus d'écoute ou d'absence de remise en cause d'un ou des organisme(s) concerné(s).

Les articles contenus dans ce bulletin ont vocation d'affirmer notre point de vue d'Association Protectrice du Saumon ; notre argumentation est solide ; elle s'appuie sur des faits réels et des réalisations passées. Nous avons pu en voir et mesurer quelquefois les conséquences.

Le qualitatif "d'énergie verte" produite par les barrages hydroélectriques est un non sens. A force de publier cette « ineptie », elle est admise par une large majorité de la population. Hors il n'en est rien! les barrages hydroélectriques produisent une énergie renouvelable et "stockable". Mais certainement pas une énergie verte. Tout en restant sur notre problématique, en France (et dans bien d'autres pays) beaucoup de barrages ont été la cause de :

- la disparition des poissons migrateurs (saumons, truites de mer, aloses essentiellement) sur de nombreux bassins fluviaux ;
- la diminution très importante du stock de poissons migrateurs sur d'autres.

La perte ne se situe pas uniquement suite à la fragmentation des rivières :

- les variations de débit (suite aux pointes énergétiques à assurer) entrainent très souvent la destruction des fravères :
- l'arrêt du transfert des sédiments a des conséquences néfastes sur l'habitat.

Ci joint, en fin de bulletin un article paru dans la Pêche Illustrée de décembre 1924 ; il avait été repris dans la revue Saumons N°16 en 1975 suite à la communication de Roger Collin, ancien responsable du CSP Auvergne-Limousin et ancien président de notre association. Malgré sa date de création, il colle tout à fait à l'actualité.

Louis SAUVADET

Dans ce numéro :

Editorial

Questionnements?

Le barrage de Vichy

Poutès Nos principales observations

Le dépeuplement du saumon dans le bassin de la Loire.
Première partie

Comptage en 2018
(suivant données de LOGRAMI)

Allier

Poutès $(24/06) \Rightarrow 5$ saumons

Vichy (28/08) ⇒ 389 saumons et 559 silures!

Sioule

Saint Pourçain (27/08) ⇒ 35 saumons

Creuse

Descartes (26/08) ⇒ 47 saumons

DES QUESTIONNEMENTS?

Les Lorrains

Le 3 avril dernier, à la réunion de la DREAL Centre à Orléans, le sujet des Lorrains a été abordé ; d'après les personnes présentes, le dispositif de montaison serait satisfaisant. Ces personnes seraient en attente du règlement d'eau de la part de Voies Navigables de France (VNF).

Le 10 avril, nous sommes allés sur le site des Lorrains pour constater que rien n'était réglé. Les principaux points :

- L'attractivité de la passe à poissons est nulle pour des débits supérieurs à 150 m³/s et faible pour des débits inférieurs. Elle devrait être fonctionnelle pour des débits de 30 à 250 m³/s;
- Le redan est important lorsque les clapets sont ouverts. Les clapets peuvent ils être ouverts à 100 % ?

Sans oublier les points notés dans notre bulletin N° 36 (Octobre 2014).

Vichv

Les barrages avaient été la principale cause de la disparition du saumon dans de nombreux cours d'eau. Un accord de principe avait été passé entre le ministère des Grands Travaux et celui de l'Agriculture le 26 février 1932. Ce dernier spécifiait qu'une dizaine de cours d'eau serait réservée, (l'axe Loire-Allier était dans cette liste). Ce qui signifie qu'aucune concession hydraulique ne serait accordée.

Le décret du 15 avril 1981 cite la liste des cours d'eau (ce sont les mêmes qu'en 1932) sur lesquels aucune autorisation ou concession ne sera accordée aux entreprises hydrauliques nouvelles.

Un arrêté Préfectoral du 10 juillet 2012 établit la liste des cours d'eau classés au titre de l'article L 214-17.

La circulaire ministérielle 36-497 du 18 janvier 2013 précise les principes généraux et les modalités d'application des classements de cours d'eau prévus à l'article L214-17.

Cette circulaire ouvre la porte à pleins d'abus. Nous ne comprenons pas que la liste des cours d'eau de 1981 (qui est identique à celle de 1932) n'ait pas été sanctuarisée.

Exemple de déviation intellectuelle : le terme barrage « franchissable », est trop imprécis ; un barrage sera toujours un obstacle relatif, et sur un axe migratoire aussi long que l'axe Loire Allier, il convient toujours d'associer les conditions initiales du franchissement et les impacts cumulés au niveau du bassin.

Poutès

Nous avons vu le contenu du dossier POUTES optimisé, nous notons que les solutions retenues sont fonction de leur coût et non de leur efficacité écologique. EDF pourrait faire un effort d'investissement qui serait interprété pour une réparation des dommages subis (EDF est le concessionnaire depuis plus de 50 ans !).

Silures

Nous aimerions savoir si La DREAL Centre ainsi que les Fédérations de pêche et de protection du milieu aquatique sont décidées à limiter le nombre de ces prédateurs. Nos souhaits :

- qu'au minimum des prélèvements soient effectués dans et à proximité des passes à poissons afin de freiner leur prédation sur les espèces migratrices (aloses, saumons, etc) et de diminuer le nombre de saumons blessés
- · interdire la remise à l'eau de tout silure capturé.

Notre association sera présente au :

- Carrefour National de la Pêche et des Loisirs (CNPL) du 18 au 20 janvier 2019 à la Grande Halle d'Auvergne à Cournon ;
- Salon international de la mouche Artificielle (SANAMA) les 23 et 24 février 2019 dans le Hall B du Parc des Expositions de Saint-Etienne.

Nous serons heureux de vous accueillir.

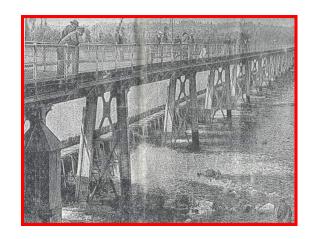
LE BARRAGE DE VICHY

Ci dessous, vous trouverez l'historique du barrage et son impact sur le stock de saumon de l'Allier. Tous les éléments cités sont contenus dans une correspondance très dense entre les organismes.

L'ancien barrage

De 1865 à 1963 l'ancien barrage de Vichy comprenait une partie fixe (70 mètres de long) et une partie mobile (longueur de 180 mètres). Chaque année, du 15 juin au 30 septembre des aiguilles étaient placées verticalement et séparées des unes aux autres par un espacement ; elles amenaient une sur-élévation du niveau de l'eau de 1,70 mètres ; aucune chute d'eau ; le trop plein s'écoulait par partie entre les intervalles existants entre les aiguilles et par un déversoir aménagé dans la partie fixe (situé en rive gauche). Ce dernier avait une largeur de 6 mètres, une profondeur de 0,80 mètre et une pente uniforme de 7 cm/mètre. Cette première version de barrage n'a jamais eu d'impact négatif sur la migration des poissons.

Nous avons trouvé dans nos archives une photographie, voir ci contre.



Le projet

Fin des années 1950, la municipalité de Vichy prend la décision de remplacer ce barrage. Ce nouveau barrage était plus qu'une modernisation :

- sa hauteur était de 4,15 mètres ;
- sa localisation était 1460 mètres plus en aval;
- il était question d'implanter une usine électrique.

Dans plusieurs correspondances, datées de 1959, Monsieur Coulomb (Sénateur-Maire de Vichy) et l'administration des Eaux et Forêts se montrent très rassurants. Citons :

- le 11 mars 1959 «soyez assuré que toutes les dispositions seront prises pour laisser le passage aux poissons, au saumon en particulier. La municipalité envisage même une ouverture des vannes aux périodes de migration, dans le cas où ce barrage serait équipé de turbines, celles ci pourraient être stoppées pendant les périodes de montée du saumon ou de descente des tacons »
- le 13 mars 1959 « il est prévu qu'il sera installé dans le barrage deux échelles à poissons dont les caractéristiques ont été établies de manière à permettre en tout temps le franchissement des saumons. »

Suite à des séries d'échanges entre différents organismes, l'idée de l'usine électrique fût abandonnée; nous ignorons si les accords du 26 février 1932 ont été évoqués et/ou pesés dans cette décision.

Les échelles

Le choix du type d'échelle à poissons fût l'objet d'une très longue discussion entre les parties concernées : ville de Vichy, Eaux et Forêts et Association Protectrice du Saumon. L'administration étant persuadée que le modèle "Lachadenède" était la meilleure solution ; son argumentation principale se basait sur le retour de témoignages (en 1959) sur les échelles du Gave d'Oloron : Navarrenx et Légugnon.

Comparez l'énergie disponible d'un saumon du Gave à Navarrenx (ou à Légugnon) par rapport a celui d'un saumon de l'Allier n'était pas raisonnable : Vichy est à 660 km de l'estuaire de la Loire, Navarrenx est à 80 km de Bayonne (estuaire de l'Adour). L'amplitude de la température d'eau, basse et haute, du Gave d'Oloron est très différente de celle de l'Allier.

La différence entre le saumon du Gave et celui de l'Allier pourrait être illustrée de la manière suivante :

- le saumon du Gave d'Oloron est une formule 1 ;
- celui de l'Allier est une voiture sport prototype pour les courses d'endurance (type 24 heures du Mans).

Notre association militait pour une réalisation d'échelle à bassins; les deux échelles du type "Lachadenède" existantes sur le bassin de l'Allier (au seuil des Lorrains et au barrage de La Bageasse à Brioude) ne donnaient pas satisfaction; au dire des Eaux et Forêts, elles étaient inefficaces car mal implantées (courrier de 1961). Les anciens pêcheurs de l'Allier ont connu la suite: tant que les ralentisseurs (ou chevrons) de fond n'avaient pas été enlevé à La Bageasse, très peu de saumons l'empruntaient. C'est le garde chef JARRIGE qui en la modifiant l'avait rendue fonctionnelle; elle était devenue une échelle à fond plat.

Le règlement d'eau

Dans le règlement d'eau d'avril 1961 il est juste stipuler : "une échelle à poissons sera construite à chaque extrémité de l'ouvrage, conformément aux prescriptions du service des Eaux et Forêts" (Article 3). Dans ce document, il y a absence de :

- contraintes de résultats;
- contraintes d'entretien des dispositifs de montaison ;
- consignes de périodes d'ouverture des vannes.

Il est très regrettable qu'aucune consigne n'ait été stipulée de mise dans ce règlement d'eau par rapport aux migrations réelles et à la biologie des poissons :

- L'engagement des poissons dans l'estuaire de la Loire puis leur vitesse de montée vers les frayères sont extrêmement variables selon les sujets et les conditions hydrologiques et climatiques. Certaines années, les premiers saumons peuvent être présents au pied du barrage de Vichy dès décembre, ou seulement en février/mars en conditions défavorables ;
- La montaison est entrecoupée de périodes d'arrêt;
- Généralement, la montée cesse au niveau de Vichy entre la première et la troisième semaine de Juin ;
- Les montaisons d'automne au niveau de Vichy sont faibles.



Le barrage de Vichy (photo CSP)

Focus sur la température de l'eau et la puissance du saumon

La puissance d'un saumon est fonction de la température de l'eau dans laquelle il se trouve. De 0° à 16 °C sa puissance croit avec la température. Puis à partir de 16° C sa puissance décroit jusqu'à... sa température létale. Sa puissance maximum serait entre 13 et 15°C. De décembre à mi avril (et quelques fois plus tard) les jours étaient peu nombreux où la température de l'eau de l'Allier atteignait 12 °C.

Les problèmes de transparence migratoire :

Le barrage fût mis en eau au printemps 1965. En 1966 les vannes furent ouvertes du 16 janvier au premier février, résultat : à l'aval de l'obstacle plus 400 saumons furent capturés cette année là.

Cet aménagement a conduit à prouver (malheureusement et de nouveau !) que les échelles du type "Lachadenède" n'avaient pas l'efficacité tant vantée par le service des Eaux et Forêts :

- celle située en rive gauche n'était jamais utilisée par les saumons ;
- celle de la rive droite était insuffisamment efficace (voir détail plus loin).

Devant ce constat, la ville de Vichy après d'âpres discussions, a concédé d'ouvrir les vannes généralement entre le premier janvier et le dimanche des rameaux chaque année soit 3 mois/an. Les usagers du plan d'eau souhaitaient réduire la durée d'effacement de ce plan d'eau : l'ouverture annuelle des vannes n'était pas stipulée dans le règlement d'eau.

Ces imperfections ont entrainé de graves perturbations dans la migration du saumon. Ces retards (et blocages) annuels pendant de plus de 25 ans (de 1966 à 1992) sont dus à :

• L'absence d'attraction de l'échelle de la rive droite ;

Le barrage de Vichy est perpendiculaire à l'écoulement ; il est large de 230 mètres. Un saumon trouvera difficilement un passage de 1,5 mètre sans guidage vers le pied de l'échelle. Certains saumons sautaient le sabot, d'où des risques de blessures et une perte d'énergie.

au type d'échelle implanté (Lachanedède);

L'équilibre d'un poisson de longueur moyenne de 90 cm est très difficile dans un écoulement turbulent, d'autre part dans un courant le saumon remonte en suivant (voir en appui) le fond de la rivière ou de l'échelle ; les chevrons constituent des obstacles d'où une dépense énergétique supplémentaire, sans oublier que l'espace des chevrons doit être compatible avec la longueur du poisson.

Un poisson engagé dans ce type d'écoulement (turbulent) aura des difficultés pour respirer ; pour qu'un saumon soit à l'aise, il doit être face au courant, et ce dernier doit être laminaire (unidirectionnel ou lisse).

• L'évolution du lit de l'Allier

L'extraction intensive de granulats dans le lit de l'Allier dans les années 60-70 a conduit à un déchaussement progressif du seuil du barrage, d'où une aggravation annuelle de la hauteur de chute jusqu'à 1,50 mètre au début des années 1990 et des difficultés accrus pour les poissons migrateurs.

Conséquences

Sur l'Allier, les montaisons sont constituées de trois catégories de saumons : les saumons dit d'hiver, les saumons de printemps et les madeleineaux (petits saumons). La première catégorie est composée majoritairement de poissons de 3 étés de mer. Quelques fois des poissons étaient vus début mars à Monistrol d'Allier ; de plus, les 2/3 sont des femelles ; c'est cette catégorie qui a été la plus impactée négativement ; elle était et reste très importante pour l'avenir de l'espèce.

Le retard du passage des poissons à Vichy a augmenté les difficultés de franchissement des obstacles situés à l'amont. Les saumons dépensaient beaucoup d'énergie, souvent en vain ; cette perte (énergétique) a eu des effets dominos ; pour ceux qui avaient réussi à passer Vichy, ils se sont présentés devant les autres obstacles de l'amont moins gaillards et très certainement que leur activité à l'époque du frai a du à pâtir.

Le barrage de Vichy a entrainé sur quelques kilomètres à son aval des concentrations de saumons qui ont favorisé des captures en maintes circonstances.

Aux débuts des années 1970, les poissons migrateurs devaient passer le barrage chimique du aux égouts de toute l'agglomération Clermontoise.

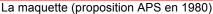
Des aménagements complémentaires furent faits (pré bassin au pied de la passe en rive droite), ils se sont avérés insuffisants.

L'action de l'APS

Suite à ces insuffisances, l'APS a engagé deux actions :

- une proposition de réalisation : En 1980, notre association réalisait une maquette dont la conception était inspirée de l'échelle de PITLOCHRY (voir le bulletin N° 46 pour ses caractéristiques), saluons Messieurs Hubert Borot, Jean Joberton, Maurice Leduc et Paul Thévenet pour leur travail. Nous l'avions présentée à Monsieur le Président du Conseil Régional Maurice Pourchon lors d'une exposition de la FRANE sur la rivière Allier à la salle Gaillard de Clermont-Ferrand en 1980 (voir ci dessous une photo de la maquette). A l'époque pas une organisation n'a saisie la perche!
- · une action juridique (voir ci dessous son cheminement).







Partie basse de l'échelle (photo APS le 10/04/2018)

Notre association après avoir demandé (le 25 juillet 1980) à Monsieur le Préfet de l'Allier de modifier le règlement d'eau et après avoir essuyait un refus, a engagé une action juridique début 1981 dans ce même but ; nous avons été débouté par le Tribunal administratif le 22 mars 1983 ; finalement nous avons fait appel au Conseil d'Etat, ce dernier le 11 juillet 1986 a :

- annulé le jugement du 22 mars 1983 ;
- considéré que l'existence de deux échelles à poissons n'est pas en elle même suffisante pour permettre de façon satisfaisante le franchissement du barrage par les saumons qui remontent l'Allier;
- considéré que les vannes retenant le plan d'eau artificiel devaient être relevées chaque année durant l'hiver pour permettre aux saumons de remonter vers leurs frayères

Différentes études et réflexions menées dans les années 1980 avaient montré les limites des améliorations de la passe rive droite. La ville de Vichy, ne pouvant pas respecter les contraintes, a décidé en 1989 de résoudre le problème de fond ; des études d'amélioration ont été lancées ; elles ont débouché sur la nécessité de remplacer les dispositifs existants.

Le 25 janvier 1990, un mémoire construit par trois associations: l'Association pour la Production et la Pêche du Saumon de l'Allier; l'Association pour la Pêche Sportive du Saumon et l'Association Protectrice du Saumon fût remis à la ville de Vichy. Saluons la contribution de Messieurs Guy Thioulouse et Jean-Claude Chavaillon dans ce mémoire.

Des études furent menées par le CEMAGREFF, le CSP, en collaboration avec les services départementaux de l'Allier et L'EPALA (Etablissements Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents, cet organisme est devenu l'Etablissement Public Loire ou FPI).

La ville de Vichy créa un groupe de travail en associant, en plus des organismes ci dessus, les pêcheurs (Fédération des APPMA de l'Allier) et les associations citées ci dessus.

Le financement des études et la réalisation d'un coût de 20,9 MF (soit 3,2 millions €) a été pris en charge par L'EPALA, le ministère de l'environnement (via l'Agence de l'Eau) et la ville de Vichy. En avril 1996, les nouveaux dispositifs furent mis en eau : échelle à bassins en rive droite, modification de l'échelle en rive gauche.

Quelques remarques sur les nouvelles installations.

La situation depuis 1996 n'est pas comparable avec la période 1966-1995.

Ce barrage reste un obstacle relatif. Les saumons dépensent de l'énergie pour rechercher l'entrée d'une des deux échelles ; ils ne récupéreront pas cette dépense énergétique du fait qu'ils ne s'alimentent pas (ou très peu) en eau douce.

Les saumons s'engagent dans les échelles et passent Vichy lorsque la température de l'eau est supérieure à 7 à 8 °C selon les données des rapports annuels de LOGRAMI. Cette limite physique est du même ordre que celle constatée à PITLOCHRY (Ecosse), voir notre bulletin N°46 en page 9. D'autres problèmes persistent :

L'enlèvement d'embâcles : au printemps 2018, un de nos collègues a pu filmer des saumons coincer entre deux vannes en amont du sabot, pas très éloigné de la passe localisée en rive gauche.

La dévalaison des smolts n'a pas été améliorée, lorsque le débit de l'Allier est faible en avril (soit environ 40 m³/s à Saint-Yorre), ils sont retardés ; nous avons été témoins de sauts de smolts mi avril à quelques dizaines de mètres en amont des vannes sous ces conditions.

Louis SAUVADET

POUTÈS

Nous avons déposé nos observations en ce qui concernent le dossier de construction du barrage de POUTES. Vous trouverez les principales remarques, à partir du paragraphe 2, que l'APS a remise lors de la consultation en amont de l'enquête publique.

1 RAPPEL DES ÉVOLUTIONS, ci dessous un tableau synthétique qui trace l'évolution du projet.

	Caractérisques jusqu'en 2018	Nouveau Poutès (non retenu)	Poutès optimisé Propositions EDF
Hauteur du barrage	18 mètres 7 mètres		7 mètres
Hauteur de franchissement	15 mètres	4 mètres	0 mètre pendant 91 jours 7 mètres pendant 274 jours
Longueur de la retenue	3500 mètres	350 mètres	400 mètres
Dispositif de dévalaison (depuis	Exutoire – débit de 2 m ³ /s	Exutoire – débit de 3 m ³ /s	Exutoire : débit de 3 à 4 m ³ /s en
1986)	en période de dévalaison	en période de dévalaison puis 1 m ³ /s	période de dévalaison puis 2,2 ou 3,2 m³/s le reste de l'année
Espacement des barreaux grille de la prise d'eau	30 mm	20 mm	12 mm
Dispositif de montaison Ascenseur depuis 1986	Passe à ralentisseurs, puis passe à bassins et ascenseur	Passe à bassins débit de 1 m ³ /s	Transparence pendant 91 jours (débit naturel) Rampe à rugosités et ascenseur pendant 274 jours
Débit réservé	0,5 m ³ /s de 1941 à 1992 2,5 m ³ /s de 1992 à 2012 4 à 5 m ³ /s depuis 2012	4 à 5 m ³ /s	4 à 5 m³/s (module de l'Allier à Monistrol d'Allier : 16 m³/s)
Transit sédimendaire	non	Oui lors des crues morphogènes débit supérieur à 100 m ³ /s	Oui lors des crues morphogènes débit supérieur à 100 m ³ /s
Débit dérivé en m³/s	28	20	28

2 RAPPEL DU PASSÉ.

Dans notre argumentaire nous avons d'abord rappelé que certains éléments historiques présentés étaient très édulcorés. Notre argumentation s'appuie sur des documents et sur des faits :

Dans l'étude d'impact du concessionnaire, il est mentionné : Les causes de ce déclin sont multifactorielles.

Cette phrase est incomplète : de 1942 à 1965 l'impact de Poutès a été la principale cause du déclin du saumon Loire-Allier. Chronologie des principaux problèmes :

- Le barrage de Vichy a été mis en eau en 1963 ; son impact a été très important à compter de l'année 1966, il a conduit à une forte réduction des saumons dits d'hiver ;
- Les seuils dus aux extractions de granulats dans le lit de la Loire et de l'Allier sont apparus début des années 1970;
- Les pêches en haute mer (débutées au Groenland à la fin des années 1960) ont eu un impact négatif sur tous les bassins à saumons de l'Atlantique Nord à partir des années 1970;
- L'impact négatif du réchauffement climatique sur le saumon atlantique date de la fin des années 1990 ;
- Enfin l'apparition de prédateurs (cormorans et silures) dans le bassin Loire-Allier date de 1995 / 2005.

L'examen des pêches commerciales et sportives dans de nombreuses rivières montre qu'avant 1970 la situation générale du saumon était bonne sur l'ensemble des bassins non pourvu de barrage.

Nous avons joints dans notre dossier des documents qui font état d'éclusées, de destructions d'alevins et quelquefois de frayères. Ces faits résultaient du fonctionnement de l'usine de Monistrol d'Allier.

3 LE DISPOSITIF DE DÉVALAISON.

Si nous hiérarchisons les problèmes, la dévalaison des smolts était et reste le problème numéro un à ce jour (L'étude GRISAM d'octobre 2005 l'avait démontrée).

Les premières études (programme AMBER) de 2017, avec la retenue à la cote 644,7 mètres, montrent :

- que le temps médian de passage des smolts est de 3,6 heures (au lieu de 21 jours), critère positif;
- qu'environ 50 % des smolts empruntent la prise d'eau (avec espacement de la grille 30 mm), critère négatif.

3-1 L'amont de la passe de dévalaison.

Nous aurions souhaité trouver dans les documents une cartographie des champs de vitesses avec les conditions initiales projetées. Le nouvel espacement des grilles de 12 mm est un progrès certes, mais rien ne permets, dans les documents remis, d'affirmer qu'il n'y aura pas une rétention des smolts devant la grille, dans la zone la plus éloignée du dispositif de dévalaison, un retard voir des mortalités ne seraient pas à exclure si c'était le cas.

Une des solutions serait d'avoir une grille inclinée de façon à donner une composante de vitesse en direction de l'exutoire. Voir croquis en page 9.



PHOTO VIRTUELLE DU POUTÈS OPTIMISÉ (d'après document EDF), les indications ont été ajoutées (flèches et textes).

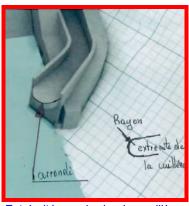
3-2 L'exutoire de dévalaison.

La première partie du trajet des smolts sera un passage du niveau 642 à celui de 639,5 soit une chute de 2,5 mètres. Notre suggestion serait d'avoir une fosse de dissipation énergétique dans le tronçon supérieur du dispositif.

Les autres remarques émises :

- L'extrémité de la cuillère de dissipation devrait être à l'aval du pied du dispositif de montaison.
- Les arrondis diminueraient les risques de blessures.
- Un point d'interrogation : faut il relever le virage pour tenir compte de la force

Quelque soit les caractéristiques finales de l'ensemble du dispositif de dévalaison et sachant qu'environ 5 % des smolts sont capturés par le tambour rotatif de Chanteuges. nous préconisons un marquage de quelques centaines de smolts déversé à Alleyras, puis un contrôle au minimum à Chanteuges de l'état sanitaire et du temps mis pour faire ce trajet (les conditions initiales devront être relevées). Cela nous paraît être le minimum.



Extrémité aval de la cuillère

J'aide les actions en faveur du Saumon Atlantique Loire Allier

J'adhère à l'Association Protectrice du Saumon



	Nom (en lettres CAPITA	ales):Prénom
Adresse :		Courriel :
Code postal	:Ville :	
Membre a	dhérent 25 € Membre	sympathisant
Ci joint la som	me de F	Par chèque bancaire
A l'ordre de	l'Association Protectrice	du Saumon Loire Allier

La carte de membre me sera renvoyée dès réception par retour de courrier

Vous pouvez également adhérer à l'APS via internet lien apsaumon.com puis cellule « Faire un don à l'APS » Votre carte vous sera être envoyée via internet.

4 L'OUVRAGE DE MONTAISON.

Pour notre part le dispositif présenté dans la note technique n'est pas à la hauteur de l'enjeu. L'ouvrage de montaison doit être un prolongement de la rivière. En cas de rupture de la continuité écologique aquatique : certains poissons (dont l'ombre commun) pourront être absents des secteurs amont et aval proches de Poutès.

4-1 Premier point.

Pour notre part, nous avons préconisé une passe à bassins successifs, une pré-étude de faisabilité montre que c'est possible. Le schéma page 9 le montre. D'autres schémas complètent cette pré-étude de faisabilité dans le dossier remis à la DREAL.

Si cette passe avait une efficience prouvée supérieure à 90 %, les deux périodes de transparence pourraient s'avérer inutiles ; cela pourrait aider à consolider les engagements financiers liés à cette solution (voir à l'installation de la grille inclinée comme indiqué au paragraphe 3-1). Par contre, l'ouverture des vannes sera nécessaire lorsque le débit de l'Allier sera supérieur à 100 m³/s pour le transit sédimentaire.

4-2 Deuxième point.

Si la solution retenue reste celle préconisée dans la note technique d'EDF à savoir passe à rugosités et ascenseur.

Première remarque

Le design de la passe dite à macro rugosités ne tient pas compte du comportement du saumon dans un écoulement laminaire observé dans la nature.

Deuxième remarque

La longueur d'un saumon de l'Allier est de :

- 96 cm en moyenne pour un poisson de trois étés de mer;
- 80,4 cm en moyenne pour un poisson de deux étés de mer.

Dans la note technique d'EDF, en page 45, il est indiqué que leur taille est en majorité comprise entre 75 et 85 cm. Cependant, les années choisies pour établir ce constat vont de 1986 à 2000, époque où les saumons de 2 étés de mer étaient très majoritaires. En page 89 de l'étude d'impact graphique de composition en âge des saumons comptabilisés à Poutès de 1986 à 2016. Pour l'année 2004 la grande majorité des poissons sont des 3 étés de mer.

Nous retiendrons que la passe à macro rugosités doit permettre le passage d'un saumon de 105 cm de longueur.

L'observation du comportement d'un saumon nageant vers l'amont dans un écoulement laminaire montre que :

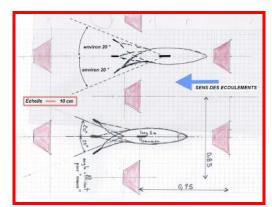


Schéma à l'échelle de saumons (de longueur 1 m.) et de la rampe à macro rugosités

- · sa trajectoire est rectiligne;
- lorsqu'il dévie latéralement son corps oscille faiblement :
- nous avons estimé cette oscillation; une mesure d'après des photos prises à la verticale dans l'Allier montre que l'angle est voisin de 20 degrés et que le début de l'inclinaison (ou de l'incurvation) est situé à proximité de la nageoire dorsale;
- l'espacement longitudinal d'axe à axe des plots est de 0,95 mètre sur le croquis de la page 33 de la note technique du dossier EDF; cette dimension est très insuffisante. Une « image » des écoulements aurait été instructive.

Quelque soit l'espacement longitudinal retenu entre les plots, nous souhaiterions que les plots soient démontables.

Pour améliorer l'efficacité du dispositif de montaison, la luminosité entre le pied de la rampe et l'ascenseur devrait être constante ; de l'amont de la rampe à l'ascenseur un éclairage modulable permettrait de remplir cette fonction.

Il y a deux conditions nécessaires pour qu'un dispositif soit efficient :

- il doit être adapté dimensionnellement aux poissons migrateurs; l'observation des saumons dans leur milieu est particulièrement instructive;
- les caractéristiques dynamiques doivent être satisfaites (vitesses, écoulements, etc...), ceci relève de la mécanique des fluides.

Ces deux conditions sont nécessaires, mais elles sont insuffisantes. Les poissons doivent être attirés vers le pied de la passe à poissons.

L'écoulement sortant du pied de la passe doit être localisé en amont de tout autre écoulement en provenance de tout autre dispositif. C'est la première lacune du dispositif actuel (avant le Poutès optimisé), les saumons sont attirés vers l'écoulement en provenance de la glissière de dévalaison, témoignages de riverains pêcheurs et observateurs.

5 LES PÉRIODES DE TRANSPARENCES.

Les périodes de transparences seront sources de discussions. Certaines contraintes doivent être intégrées :

- Au printemps, une attention particulière devra être portée en ce qui concerne les alevins de truites et tacons, surtout lors des deux phases transitoires (ouverture et fermeture des vannes);
- A l'automne, en plus des contraintes ci dessus, le positionnement de la période risque d'être compliqué et dépendra de l'hydrologie et des températures hivernales ; ces dernières ne seront connues qu'à postériori.

Nous avons rappelé que pendant les phases transitoires de ces deux périodes nous souhaitons que les débits dans le Vieil Allier et à l'aval de l'usine de Monistrol d'Allier soient soigneusement contrôlés.

Les observations contenues dans notre bulletin N° 46 ont été rappelées.

6 LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES (notées dans l'étude d'impact du concessionnaire).

6-1 Performance environnementale de la dévalaison :

- blocages et mortalités incluant la prédation des smolts dans la retenue limités. 85% des smolts doivent parvenir au barrage;
- % de smolts arrivant au barrage, le franchissant vers l'aval par la glissière ou les vannes et parvenant à l'usine de Monistrol : supérieur ou égal à 95%;
- absence de retards significatifs dans la retenue : retard médian inférieur à 5 jours sur les smolts qui franchissent le barrage ;
- en cas de non atteinte des % individualisés ci-dessus, % des smolts dépassant l'usine de Monistrol : supérieur ou égal à 80%.

6-2 Performance environnementale de la montaison :

- % des adultes arrivés à l'usine de Monistrol parvenant au pied du barrage : 90% ;
- % de saumons arrivant au pied de l'ouvrage de montaison franchissant le barrage : 90% ;
- absence de retards supérieurs à 8 jours tant au niveau de l'usine de Monistrol qu'au pied du barrage de Poutès.

6-3 Commentaires APS sur les critères environnementaux.

6-3-1 Résultat sur la Performance environnementale de la dévalaison.

Si nous prenons les deux premiers critères : 85% des smolts doivent parvenir au barrage et 95 % des smolts qui empruntent le dispositif de dévalaison ou les vannes doivent parvenir à l'usine de Monistrol d'Allier. Nous aurons l'équation 0,85 x 0,95 = 0,8075 résultat de performance entre l'amont de la retenue et l'usine de Monistrol d'Allier. En pourcentage, le seuil bas de smolts est établi à 80,75 %.

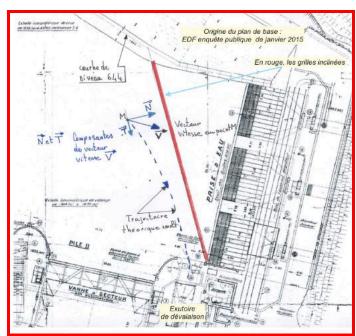
Remarque importante: Notons que si nous avions quatre ouvrages impactant comme Poutès, dans des conditions très défavorables nous aurions un seuil bas de 42,51 % de survivants pour l'ensemble des smolts nés en amont des ouvrages!! (résultat de l'équation (0,85 x 0,95)ⁿ; n étant le nombre d'ouvrages). L'effet cumulatif des aménagements a un impact négatif très important (en général il est sous estimé ou passé sous silence). D'où la nécessité d'avoir une vision à l'échelle du bassin.

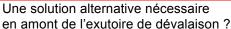
6-3-2 Performance environnementale de la montaison.

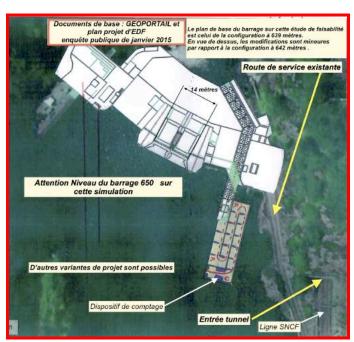
Le critère de 90 % de saumons arrivés à l'usine parvenant au pied du barrage. Lorsque l'habitat sera de nouveau favorable, le tronçon court-circuité possédera des sites de frai, il sera alors très difficile de tenir ce critère certaines années.

Enfin l'absence de plans cotés, de notes de calcul pour les écoulements, de propositions pour évaluer les performances a été très regrettable pour affiner l'analyse.

D'après dossier préparé par l'APS







Une des possibilités d'implantation d'une passe à bassins pour la montaison.

LE DEPEUPLEMENT DU SAUMON DANS LE BASSIN DE LA LOIRE par Jean Le Clerc (1924) (1)

Lorsqu'on étudie la reproduction du saumon dans les cours d'eau de notre pays où il existe encore, on ne sait ce qu'il faut admirer le plus, de l'obstination de l'Homme à tuer cette poule aux œufs d'or ou la ténacité de la Nature à en maintenir la survivance.

Il y a lieu d'ajouter que l'issue de la lutte ne saurait être douteuse et qu'en ce qui concerne le Bassin de la Loire, si aucune réaction ne se produit, cette importante richesse nationale sera, avant longtemps passée à l'état de souvenir comme elle l'est dans la Seine et la Garonne.

Lorsqu'il remonte le cours de nos fleuves, nous apportant littéralement à domicile, sur des centaines de kilomètres, cette chair succulente et abondante qu'il a élaborée dans les profondeurs lointaines de l'Océan, le saumon est poussé dans sa migration par les besoins de la reproduction. Celle-ci ne peut, en effet, s'opérer que dans les parties supérieures des bassins, là où les eaux présentent la limpidité et l'oxygénation nécessaires à l'évolution de ses œufs et à la vie de ses alevins.

Ainsi que l'a démontré le professeur ROULE, c'est la recherche d'eaux toujours plus oxygénées qui détermine le saumon à quitter la mer pour remonter dans les fleuves, puis à s'engager dans tels affluents plutôt que dans tels autres et afin à gagner les parties supérieures de ceux qui ont été choisis.

Que pour un motif quelconque, il ne puisse plus arriver jusqu'aux points où son frai trouvera les conditions indispensables pour son évolution, et voilà, faute de repeuplement, l'espèce anéantie dans tout un bassin fluvial. Ce poisson remonte toujours, en effet, sinon dans la rivière, du moins dans le bassin où il est né.

Même lorsque le saumon peut effectuer sa reproduction dans les endroits choisis par lui, bien des causes naturelles peuvent en compromettre sa réussite, en particulier les crues qui remanient les fonds et tantôt ensevelissent les œufs et les font périr par étouffement, tantôt au contraire les mettent à découvert, les livrant au hasard du courant et à l'appétit des voraces.

Mais l'intervention de l'homme aggrave considérablement la situation, surtout du fait des barrages qu'il édifie en travers des cours d'eau. Ces ouvrages empêchant la montée des reproducteurs jusqu'aux têtes de bassins, les obligent à déposer leurs œufs en aval, dans des endroits où se trouveront peu ou pas réalisés les conditions nécessaires à leur évolution, c'est à dire où le régime et la température des eaux seront trop irréguliers, où l'oxygénation et la limpidité seront insuffisantes, etc.

En outre, point très important, en restreignant les parcours sur lesquels s'opère la reproduction, ils provoquent sur les parties encore accessibles un surpeuplement d'alevins qui nuit à leur développement et en facilite la destruction.

Sans compter que l'accumulation sur de faibles espaces d'un grand nombre de poissons de la valeur et de la taille des saumons, fatigués par ailleurs et préoccupés par la fraye, par suite sans défense, est la cause d'un pillage proportionné à leur abondance.

Il faut considérer aussi que tous les barrages, même les plus facilement franchissables, produisent des rassemblements de poissons que les braconniers mettent largement à profit.

Il y a lieu de tenir compte, enfin de la pollution, qui dans certaines rivières s'oppose à la montée des saumons mieux que ne le pourrait faire le barrage le plus élevé.

Dès que poussé par le tropisme respiratoire qui l'appelle en eau douce, quittant les immensités abyssales où s'étend son domaine de chasse pendant sa période de croissance intensive en mer, le saumon entre dans l'estuaire de la Loire, il doit d'abord éviter les barrages de filets dont se hérissent les côtes, particulièrement celles du Sud qu'il suit de préférence, et dans lesquels il reste prisonnier s'il ne passe pas suffisamment au large.

Ces engins sont peu redoutables par eux-mêmes, étant donné l'étendue du fleuve à cet endroit. Ce sont des tramails tendus verticalement sur des perches, perpendiculairement à la rive, dont les dimensions sont limitées par celles de la bande de terrain qui découvre à marée basse : c'est au moment de celle ci qu'on les visite pour retirer les poissons capturés.

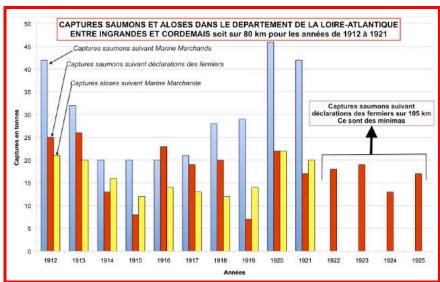
Ils prélèvent cependant sur le contingent une dîme qui est loin d'être négligeable.

Beaucoup plus destructeurs sont les "sdors" ou "sidoreaux" (tramails dérivants) avec lesquels, sans arrêt et sans l'observation d'aucun règlement, de nuit comme de jour, les Inscrits Maritimes balayent le fleuve de Nantes à la mer tant que dure la montée des poissons migrateurs.

Depuis quelques années, ces engins sont devenus beaucoup plus meurtriers grâce à la finesse de leurs fils qui leur fait donner le nom de "Bordelais" parce que les premiers ont été fabriqués à Bordeaux.

Les seuls répits qui leur soient imposés sont dus aux crues et aux vents contraires.

Ces filets font peser sur la troupe migratrice un très lourd tribut tenant tant à la perfection qu'à leur nombre. Ce dernier est illimité, la qualité d'Inscrit Maritime qui confrère le droit de pêcher en bateau en tout temps et par tous les moyens dans la zone maritime, pouvant être acquise, en même temps qu'un droit à pension, par n'importe qui avec une extrême facilité



Source des données du graphique : Archives Nationales

1 ⇒ Jean Le Clerc, inspecteur des Eaux et Forêts à Angers et chef des Services de Pisciculture du bassin de la Loire

Aux abords et dans la traversée de la ville de Nantes, le saumon doit affronter les innombrables Carrelets à Bascule dont les flottilles serrées lui bouchent le passage des ponts.

lci intervient pour une large part les détenteurs de rôles de plaisance qui, moyennent le versement de 50 Frs par an, ont droit de pêcher en bateau comme les Inscrits, mais ne doivent théoriquement pas vendre leur poisson qu'ils sont censés pêcher uniquement pour leur consommation familiale et leur équipage.

En amont des ponts de Nantes, ce sont les grandes sennes qui entre en jeu toujours sans aucune restrictions que celles imposées par la nature, et traquant le saumon jusqu'à Thouaré, à 10 km en amont de Nantes, point où il quitte les eaux "maritimes" pour enter dans les eaux "fluviales".

Ce n'est pas qu'à partir de ce point il soit l'objet de moins de convoitises, mais l'appétit y est réfréné par des règlements à peu près assis et, dans l'ensemble, passablement observés. Le nombre et le mode d'emploi des engins sont nettement définis et les périodes de chômage leur sont imposés.

A la pêche sauvage succède la pêche réglementée, la seule qui soit digne d'une nation civilisée pour laquelle elle est une source de richesse, alors que la première n'est que gaspillage et destruction.

Dans la zone fluviale, ce sont principalement les pêcheries fixes qui servent à capturer le saumon. Les deux systèmes employés sont les "Filets-barrages" et les "Bouges". Dans l'un comme dans l'autre, l'appareil de capture est constitué par un grand carrelet dont la nappe est relié à la main du pêcheur par un faisceau de fils destiné à signaler la présence d'une proie.

Dans le premier, un barrage en filet à très grandes mailles, tendus sur des piquets en travers du courant dont il ne doit pas intercepter plus de la moitié, constitue un obstacle plus virtuel que réel que le saumon cherche à contourner ; ce faisant, il passe au dessus du carrelet. Prévenu de sa présence par le faisceau de fils, le pêcheur déclenche la chute d'un contre poids qui fait remonter l'engin.

Dans le deuxième, un panneau appuyé à la rive, perpendiculairement au courant, forme un remous où les migrateurs viennent se reposer au dessus du carrelet qui y est tendu et sont capturés comme dans le système précédent.

Remontant le fleuve, le saumon parvient à 140 km de la mer, à l'embouchure du Maine qui est le premier affluent important qu'il rencontre. Il ne s'y engage pas : ses eaux au cours lent, polluées par la ville d'Angers, ne lui offrent pas un taux d'oxygène dissous suffisant. Cependant la Mayenne, la Sarthe et le Loir dont la réunion à proximité d'Angers, forme la Maine charrient dans leur cours supérieur des eaux vives susceptibles de lui convenir ; mais, le saurait-il, il ne pourrait y accéder à cause des innombrables barrages qui lui couperaient le chemin.

Par contre, ces rivières où plutôt leurs affluents pourront être de précieuse ressource pour les repeuplements artificiels.

Continuant sa course, il arrive, à 200 km de la mer, après avoir affronté une quinzaine de filets barrages, à l'embouchure de la Vienne.

Cette rivière formait autrefois avec la Creuse et ses affluents et sous affluents (le Thaurion, la Gartempe, ..) un réseau d'extrême importance, où s'accomplissait la majeure partie de la reproduction du saumon de tout le bassin de la Loire. Cette source de repeuplement est maintenant tarie par un développement sans contrôle et sans frein des barrages industriels.

Il paraît utile de signaler ici le tort causé à l'intérêt général par ce sophisme admis souvent même par ceux dont le devoir serait de combattre, en vertu duquel la mise en valeur des eaux par la pêche doit partout et toujours céder le pas à l'industrie.

L'exploitation du saumon n'est elle donc pas elle même une industrie de valeur? Elle représente encore actuellement dans le bassin de la Loire, un capital que l'ont peut évaluer à près de cent millions, et elle pourrait, si elle avait été défendue et développée quand il était encore temps, représenter dix fois plus.

Pourquoi faut-il que cette richesse nationale soit complètement sacrifiée aux intérêts particuliers de quelques industries ?

Lorsque l'un de ceux-ci, en édifiant un barrage, vient à noyer un moulin ou une autre industrie déjà existante, n'est il pas obligé d'indemniser le propriétaire pour une valeur égale au préjudice causé ?

Pourquoi alors, quand il s'agit d'un ouvrage dont la construction doit amoindrir ou même annihiler la reproduction du saumon dans tout un bassin, l'Etat n'exige-t-il pas le remboursement intégral du préjudice causé qui se chiffre par millions et se contente-t-il de sommes dérisoires, ou même simplement de simulacres d'échelles à poissons qui ne fonctionnent même pas ?

C'est la rançon du progrès, dit-on! Beau progrès, en vérité, que celui qui consiste à anéantir un bien collectif producteur, sans immobilisation de capitaux, sans frais, d'un intérêt élevé et sûr dont bénéficie la nation tout entière, pour lui substituer une industrie souvent aléatoire qui engloutit des fonds considérables et ne sert qu'en enrichir un petit nombre d'individus!

Produire des kilowatts est sans doute une bonne chose mais il est encore meilleur, à une époque où la disette est menaçante, de produire sans main d'œuvre ni mise de fonds une matière alimentaire aussi abondante qu'excellente.

On pourrait d'ailleurs, dans bien des cas, concilier les deux intérêts. Il ne serait pas impossible d'aménager dans les barrages de petite et moyenne hauteur, des passes permettant parfaitement la montée du saumon, à condition de soustraire à l'intransigeant appétit de l'industrie un débit d'eau suffisant pour les faire fonctionner.

Quant aux barrages de grande hauteur, ils devraient être proscrits des cours d'eau à saumon. Au simple point de vue technique, d'ailleurs, on peut se demander si, en raison de leur prix de revient qui croît suivant une progression plus rapide que celle de leur hauteur et des dangers qu'ils font courir aux populations d'aval, ils ne témoignent pas plus d'orgueil que d'esprit pratique de la part de leurs auteurs.

Quoiqu'il en soit, lorsque le saumon s'engage dans la Vienne, il se heurte après un parcours d'environ 50 km, immédiatement avant d'arriver au Bec des Deux Eaux, confluent de la Vienne et de la Creuse, au barrage de l'Usine Hydro-Électrique de Maisons-Rouges qui n'est pas encore terminé.

Cet ouvrage est relativement peu élevé (3,60 m) mais il formera, bien qu'une échelle y ait été prévue, un verrou à peu près hermétique barrant à la fois la Vienne et la Creuse, lorsqu'on aura substitué, comme il en est question, le système des aiguilles à celui des vannes automatiques primitivement prévu.

Les saumons qui le franchissent et qui optent pour la branche "Vienne" rencontrent, à 25 km du Bec, le nouveau barrage de la manufacture de Châtellerault, facilement franchissable plutôt grâce à ses vannes automatiques qui s 'abaissent d'elles-mêmes à la moindre crue, qu'à l'échelle dont il est muni.

Ils arrivent ensuite, à 15 km plus haut, à celui de Bonneuil-Matours qui constitue un obstacle très sérieux, quoique muni d'une échelle, et au pied duquel les sujets rassemblés en attendant qu'une crue leur permettre de continuer leur course, sont l'objet d'actes de véritables sauvagerie de la part des braconniers.

Ils achèvent enfin leur carrière à 60 km en amont, au barrage de l'Isle Jourdain, terminé il y a deux ans, absolument infranchissable et dont l'échelle paraît inefficace.

On ne peut donc plus compter, dans l'état actuel, sur les saumons qui remontent la Vienne pour contribuer au repeuplement d'une manière effective parce qu'en aval du terminus qui leur est imposé ils ne disposent que de frayères de circonstance, où leur frai a peu de chances de venir à bien.

Ceux qui s'engagent dans la branche "Creuse" rencontrent à une douzaine de kilomètres du Bec des Deux Eaux le barrage de la papeterie de la Haye-Descartes (haut de 2,65 m) qu'ils escaladent par les fortes eaux, dédaignant les échelles dont il est muni.

A part de nombreux seuils ou ouvrages très peu élevés dont le franchissement est un jeu mais qu'ils permettent aux riverains de faire d'amples prélèvements illicites au passage, ils ne trouvent plus ensuite d'obstacle réellement sérieux avant d'arriver , à 115 km plus en amont, à l'usine Electrique de Roche Bat l'Aigue près de Gargilesse.

Là, un barrage de 5,50 m de haut, construit vers 1910, présente un déversoir lisse et vertical qui semble devoir s'opposer d'une façon absolue à toute remonte. Néanmoins, à la faveur de très fortes crues, quelques saumons arrivent à atteindre le bief amont grâce à un remous formé sur la rive gauche par les rochers sur lesquels s'appuie la construction.

Les malheureux poissons qui accomplissent cette prouesse acrobatique ne sont cependant pas admis pour cela à accéder à leur frayères d'antan : ils viennent définitivement échouer, à quelques kilomètres en amont, au barrage d'Eguzon, actuellement en construction, qui aura, une fois terminé, une hauteur de 60 mètres.

Le préjudice causé à l'ensemble du bassin de la Loire par cet ouvrage qui prive, sans recours possible, le saumon de toute ses frayères de la haute Creuse, autrefois très fréquentées, est considérable et la redevance de 10 000 Frs par an qui a été imposé n'en représente peut-être pas la centième partie.

Sans doute, en aval d'Eguzon, le lit de la Creuse présente quelques emplacements paraissant favorables à la ponte et à l'alevinage du saumon ; mais leur étendue est trop restreinte pour se prêter à une abondante reproduction et le frai déposé trop en aval à trop peu de chances, pour des raisons déjà indiquées, de réussir.

Il est vrai que la Creuse reçoit dans sa partie basse un affluent dont l'accès reste libre ; la Gartempe où le saumon s'engage très volontiers ; mais, dans cette rivière encore, il ne peut plus arriver jusqu'à ses anciennes frayères. Le barrage de Saint-Ouen près de Bellac et, un peu plus haut, celui de Chateauponsac célèbre dans les annales du braconnage, lui en coupent l'accès.

Si réduite que soit la zone propice à sa reproduction dont il peut encore disposer dans le sous bassin de la Vienne-Creuse, le saumon devrait néanmoins continuer à y pénétrer, du moins dans sa partie basse. Lorsqu'il se présente à l'embouchure d'une rivière, il ne sait pas, en effet, s'il sera arrêté plus haut.

Mais il a brusquement déserté la Vienne depuis quatre ans et, lorsqu'il remonte la Loire, il passe sans s'arrêter devant la porte de ce paradis perdu.

Les causes de ce subit changement d'habitude ne sont pas encore élucidées; mais il y a de fortes raisons d'incriminer le déversement par une papeterie de produits résiduaires auxquels les Salmonidés sont très sensibles.

La pêche du saumon n'était exercée industriellement dans la Vienne que dans la partie comprise entre son confluent avec la Creuse et son embouchure dans la Loire. Le seul engin de grande pêche employé était la senne dont il y avait de nombreuses équipes, presque toutes disparues aujourd'hui par suite de raréfaction du poisson de toutes espèces.

En amont, on pratiquait la pêche du saumon au lancer et celle au carrelet à bascule sous le barrage de Chatellerault. En-dehors de là, les seuls ennemis vraiment dangereux pour ce poisson étaient les braconniers qui en faisaient des hécatombes au pied de chaque barrage et les meuniers.

Il y a lieu de mentionner aussi les pêcheries de tacons à la descente qui fonctionnaient dans les vannes de tous les moulins de la Creuse.

Ainsi donc, le saumon remontant le cours de la Loire passe maintenant sans s'arrêter devant l'embouchure de la Vienne. Il franchit de même, à 10 km plus loin, celle de l'Indre et à 25 km plus haut celle du Cher. Ces deux rivières sont tellement coupées de barrages qu'il lui serait impossible d'y remonter. On signale parfois, cependant, à la suite de crues fortes et prolongées, la capture de saumons dans le Cher; mais c'est exceptionnel.

à suivre....

Compléments

Bassin de la Creuse - Rapport du 10 février 1923 des Eaux et Forêts: En 1922 des saumons furent signalés dans La Creuse au barrage de Glénic près de Guéret et dans la petite Creuse entre Genouillac et Malleret. Trois frayères furent observés entre l'amont d'Argenton et le barrage de La Roche bat l'Aigle puis dans le ruisseau de Multon. Il est signalé que c'est la première fois que des frayères à saumons sont signalées dans le voisinage du barrage La Roche bat l'Aigle.

Bassin de la Vienne - Rapport du 6 mars 1923 des Eaux et Forêts: Les derniers saumons ont été signalés entre Saillat et Chabanais en 1922 (saumons de 3 à 4 kilogrammes). En hiver, un seul saumon de petite taille aperçu sur un site de frai vers Saillat. Au barrage de Confolens, où des saumons étaient pêchés en assez grand nombre, aucun saumon vu n'y pris au cours de l'hiver 1922/1923. Depuis la construction du barrage de l'Isle-Jourdain le saumon s'est raréfié.

Dans le début des années 1920 les prises officielles étaient :

- d'environ 100 poissons dans la Vienne ;
- entre 20 et 50 poissons dans la Gartempe (tous en aval du barrage de La Chaume);
- et d'une vingtaine de saumons dans la Creuse.







